



Dossier surendettement

Par **Petulia**, le **03/07/2022** à **16:32**

Bonjour,

J ai constitué un dossier de surendettement avec CRESUS , je suis allé remettre ce dossier de surendettement le 16 juin 2022 à la banque de France de Paris Bastille 75004 .

J ai reçu l Attestation de dépôt.

Je reçois entre temps des lettres d Huissiers me demandant de passer à leur Étude.

Hors, CRESUS lors de la constitution de mon dossier m a bien dit de ne pas répondre ni aux appels téléphoniques, ni SMS, ni courriers de ne pas appeler les créanciers.

Je m aperçois de plus en plus que cela agrave les choses et j ai surtout peur à la saisie.

L Attestation de dépôt ne sert à rien , il faut que j attende la recevabilité en espérant de la Banque de France.

Svp, je suis très inquiète, merci de bien vouloir me répondre.

C est vraiment le trou noir en ce qui me concerne.

Bien à vous

Par **Visiteur**, le **03/07/2022** à **16:57**

Bonjour

Si cela arrive, à votre demande, la commission de surendettement peut saisir le juge afin de suspendre les procédures de saisie en cours, sauf celles relatives aux pensions alimentaires.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10434>